

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 10 décembre 2015**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte rendu de la réunion du 29 octobre 2015

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal

EST favorable à l'extension du périmètre du Grand Chalon aux 11 communes qui ont collectivement manifestés leur volonté d'être rattachées à son territoire et qui sont directement impactée par une mesure de rationalisation fixée par la loi NOTRE (Remigny, Chassey-le-Camp, Bouzeron, Saint-Sernin du Plain, Saint-Gilles, Chamilly, Aluze, Dennevy, Saint-Léger sur Dheune, Charrecey et Saint-Bérain sur Dheune) ;

EMET à ce stade une réserve s'agissant de l'extension du périmètre du Grand Chalon aux deux communes des Maranges (Sampigny les Maranges et Cheilly les Maranges) qui bien qu'elles soient également concernées par une mesure de rationalisation fixée par la loi NOTRE, ont exprimé le souhait d'être rattachées à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud ;

EMET à ce stade une réserve s'agissant de l'extension du périmètre du Grand Chalon à la commune isolée de Saint Loup Géanges qui a exprimé le souhait d'être rattachée à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud ;

EST favorable à l'extension du périmètre du Grand Chalon à la commune de Chaudenay qui a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'être rattachée à notre territoire.

N'EMET pas d'avis sur la dissolution du SIVOS de Verdun sur le Doubs qui doit être dissous, car les conditions de reprise de la gestion par le Département ne sont pas précisées.

Le Conseil Municipal

VALIDE le projet de schéma de mutualisation du Grand Chalon 2015-2020.

PREND connaissance du rapport d'analyse des offres remis par la Société PROTECTAS concernant la consultation lancée pour la renégociation des contrats d'assurance de la Commune, valide les propositions faites et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

ENTEND le compte rendu de l'analyse des offres reçues dans le cadre de renouvellement du contrat de gestion de l'animation de la maison des jeunes et de l'espace public numérique. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre l'IFAC ETB BOURGOGNE, pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 99 723.68 €, proposition plus intéressante non pas tant sur le plan financier que sur la qualité du projet. Le personnel en place sera repris par cette nouvelle structure tout en maintenant leurs conditions de contrat de travail actuel.

PREND connaissance du gain financier obtenu dans le cadre du refinancement de l'emprunt souscrit pour les travaux du bâtiment de l'Espérance. Une solution juridique sera recherchée pour, qu'en cas de dissolution de l'Association, le bâtiment revienne à la Commune.

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de contrat du logiciel de gestion du cimetière communal.

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal pour permettre des promotions internes et DEFINIT le régime indemnitaire correspondant aux nouveaux grades.

ACCORDE une subvention de 2 090 € à l'école primaire pour participer au financement d'un séjour en classe verte au centre équestre des quatre saisons au Mont Saint Sulpice (Yonne), du 2 au 4 mai 2016, pour 64 élèves de CP et CE1 et regrette que les dispositifs d'aide existant (par exemple les défis nature du département) ne soient pas sollicités.

Celui prévu à Paris par la classe de Mme DURIAUX a été annulé en raison des derniers événements.

ENTEND les comptes-rendus des diverses commissions voirie et bâtiments.

FIXE au 28 janvier 2016 à 20 H 30, la date la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 00 H 10.